

2024-087



Envoyé en préfecture le 16/10/2024
Reçu en préfecture le 16/10/2024
Publié le 16/10/2024
ID : 026-212601850-20241011-DEL_2024_048-DE

DELIBERATION

N°48/11-10-2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze octobre

Le Conseil municipal de la commune de MIRMANDE dûment convoqué, s'est réuni à 18h30 en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Benoît MACLIN, Maire.

Objet : MODIFICATION DES STATUTS DU SIVOS

Nombre de conseillers en exercice : 15

Votants : 10+01	POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
------------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 octobre 2024

Etaient présents par ordre alphabétique les conseillers municipaux suivants :

Patrick ALIBERT, Jean-François BESSON, Frédéric FAVREAU, Annie GUITTON, Florence IBARRA, Benoît MACLIN, Philippe MINGUEZ, Daniel NOILLY, Dominique TOCQUAVEN, Jean-Luc VOLLE.

Excusés ayant donné pouvoir : Corinne BUFFIN,

Absents : Coralie BASSET, Céline CHOULET, Michel IGOUT, Denis MARCHAL,

A été élue secrétaire de séance : Florence IBARRA

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que le SIVOS s'est réuni le 3 octobre dernier afin de modifier ses statuts et notamment au niveau de l'article 9 concernant l'investissement (délibération en pièce jointe).

Le SIVOS a décidé que la compétence investissement serait attribuée à chaque commune en ce qui concerne la gestion des travaux d'investissement des bâtiments.

La modification a pour objectif d'optimiser la gestion des projets sur le territoire commun, d'accélérer les processus décisionnels et la réalisation des projets.

Chaque commune assumera la totale gestion administrative et financière de ses bâtiments (école).

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de valider la décision du SIVOS.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ACCEPTE** la proposition de Monsieur Le Maire,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.

Envoyé en préfecture le 16/10/2024
Reçu en préfecture le 16/10/2024
Publié le 16/10/2024
ID : 026-212601850-20241011-DEL_2024_048-DE

Fait et délibéré le jour, mois et an que

Le Maire
René MASLIN



Certifié exécutoire
Reçu en préfecture le : 16/10/24
Publié et notifié le : 16/10/24